

18 FR. PAR AN.

LE REPUBLICAIN

5 CENT. LE NUMERO.

JOURNAL DE LYON.



Table with columns: ABOYNNEMENTS, ON S'ABONNE, REDACTION, ADMINISTRATION, ANNONCES.

Souscription permanente pour la distribution gratuite du REPUBLICAIN dans l'armée et dans les campagnes.

Table listing names and amounts for subscriptions, including 'Dixième liste' and 'Total des listes précédentes'.

Lyon, 9 avril.

9 AVRIL 1834.

Il y a aujourd'hui quinze ans, le sang français coulait par les rues de Lyon!

Un pouvoir intime avait lâchement semé dans les rangs de la population intrépide et généreuse de notre cité, des agents provocateurs dont la mission était d'organiser une botcherie de patriotes.

A cette époque déjà, les royalistes voulaient en finir. — C'est toujours le même système : — Calomnies, provocations, massacres, telle est depuis des siècles, la conduite des ennemis de la liberté.

souillaient votre dernier asile par des paroles mentuses. — Adieu! — Nous transmettrons à nos enfants le souvenir de votre courage, et le récit de ces journées lagubres où une population sans armes ni moyen de défense a lutté pendant six jours contre une armée entière.

Le sang des martyrs d'Avril a engendré les héros de Février. — Quand un républicain tombe, dix mille hommes se lèvent pour le suivre.

Vive la République!!!

Ce que c'est que la majorité.

Les royalistes ont fait grand bruit de l'élection du 10 décembre, et ils ne manquent jamais l'occasion de nous la rappeler. Selon eux, les républicains ne forment qu'une minorité infime dans le pays; la grande majorité, en votant pour Louis Bonaparte, s'est prononcée pour le système qu'il représente, c'est-à-dire pour la République entourée d'institutions monarchiques.

Soyons francs. Si le pouvoir avait la majorité, ferait-il de la compression? Refuserait-il l'amnistie? Aurait-il peur de quelques milliers de socialistes, qui gémissent sur les pontons et dans les bagnes? Les condamnés de Bourges les empêcheraient-ils de dormir, comme il arrive? Entretiendraient-ils dans l'intérieur une armée de 500 mille hommes pour contenir le Peuple? Empêcheraient-ils les soldats de lire les journaux populaires? Défendraient-ils aux fonctionnaires, mêmes les plus subalternes, d'assister aux réunions? Fermeraient-ils les clubs et poursuivraient-ils la presse démocratique avec tant d'acharnement? Non, non, un pouvoir qui se conduit ainsi ne repose pas sur la majorité! C'est un pouvoir détesté, qui ne se maintient que par la violence et le plus

farouche despotisme.

Citoyen Rédacteur du Republicain,

La discussion du budget municipal marche avec une rapidité dont les contribuables ne se font pas idée. Le maire lit les articles les uns après les autres et marche ainsi tant qu'on ne l'arrête pas. On vote sur l'ensemble des chapitres, et comme il y a là une vingtaine de citoyens admirablement disciplinés, qui votent comme un seul homme, l'administration n'a pas le moins du monde besoin de se gêner et elle en use.

Aucune amélioration sérieuse n'est présentée. Les gros traitements et les cumulés vont continuer comme par le passé : mauvais entretiens de certains quartiers, allocations aux maisons religieuses, tout a passé d'enthousiasme.

A propos de maisons religieuses, celle dite de Saint-Michel a intenté à la ville un procès aux fins de se faire payer 14,000 fr. pour l'indemniser des dégâts qu'elle a éprouvés en février 1848. Il devenait donc tout naturel de suspendre l'allocation de 5,000 fr. que propose le maire jusqu'à l'issue du procès, afin de n'être pas exposé à donner à cette congrégation la somme énorme de 19,000 fr. Le maire n'a rien voulu entendre, et la majorité de voter avec un ensemble admirable.

Mardi va venir la discussion sur l'enseignement primaire. Le maire demande la somme de 94,806 fr. pour les frères Ignorantias, qui s'entendent si bien à atrophier l'intelligence des enfants, tout en ayant l'air de les instruire. Ils sont bien parvenus à enseigner la géométrie, sans se servir du raisonnement.

Nous convenons qu'apprendre à raisonner aux enfants ne serait pas sans danger. Grand Dieu! si tout le monde raisonnait, qui donc ferait dire des messes? que deviendrait l'influence du clergé? Si tout le monde raisonnait, mais tout le monde serait républicain : les principes de liberté, d'égalité et de fraternité seraient appliqués depuis longtemps, au grand scandale de la République honnête.

Croyez-moi, citoyen Rédacteur, ces bons frères rendent de biens grands services. Il est vrai que les royalistes leur en tiennent compte; vous verrez plutôt le vote de la majorité du conseil.

Une somme de 50,000 francs sera également demandée pour les écoles, dont le cit. Thiaffait est le grand maître. Ces écoles, dites mutuelles, sont assez bien tenues et l'argent que la ville leur donne n'est pas à regretter. Seulement, à ce propos, je ferai remarquer qu'il y a une loi sur l'instruction primaire, qui n'est pas du tout observée à Lyon : on semble en avoir pris le contre-pied avec soin.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN, DU 10 AVRIL.

LES

QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE.

PREMIERE PARTIE.

X.

Gilberte.

(Suite.)

A droite de M. d'Oberon, vieillard musqué et poudré, était une douairière couverte de fleurs et de pierreries; à sa gauche, une jeune personne moins parée, mais que la fraîcheur de sa mise et le charme extrême de sa figure rendaient bien plus éblouissante. Cette dernière se nommait miss Julia d'Elbe. Debout, devant M. d'Oberon et ces dames, était le capitaine d'Herbier, récemment arrivé à La Rochelle, comme on le sait, et commandant une compagnie du 45e, et M. Marchangy, avocat à la cour royale de Paris.

Gilberte entendit quelques fragments de leur entretien. — Vous avez là de bien beaux orangers, monsieur le comte, disait la jeune Anglaise avec une difficulté à s'exprimer et un accent britannique plein de grâce dans sa bouche. — A propos d'orangers, dit la vieille dame, il y a donc toujours des troubles dans le Midi?

— Grâce à messieurs les libéraux, dit le comte. — Oui, je crois que c'est leur faute, prononça avec une naïveté cruelle la belle miss Julia. — Sans doute, dit M. Marchangy en riant; s'il n'y en avait

pas, on ne serait pas forcé de les emprisonner, et de leur couper quelquefois la tête.

— On finira par s'en défaire, dit le vieux comte, en donnant des places à ceux qu'on redoute, et des coups de sabre à ceux qui sont taillables à merci.

— Messieurs de l'émigration, vous avez des manières expéditives! dit le capitaine d'Herbier.

— Parbleu! les révolutionnaires nous ont envoyés dans les cours du Nord; nous en rapportons les usages... et les moyens de gouverner.

— Rendez-nous donc à tout prix notre ancienne France, avec son luxe, ses arts, ses belles-lettres, sa fleur de galanterie, dit la vieille dame.

— Laissez se rétablir à leur place la noblesse et le clergé; le reste viendra par surcroît, répondit le comte.

— En réalité, dit l'avocat Marchangy, puisqu'il faut toujours, dans les lois de la nature et de la société, que les uns soient dessus et les autres dessous, mieux vaut voir poindre au sommet des bois les tourelles des châteaux, que les cheminées des fabriques enfumées; mieux vaut voir planer sur les villes la noble bannière des Es, que les piques des jacobins et le drapeau souillé des traîtres de sabres.

— Et il est plus agréable aussi, ajouta la douairière, de voir à la surface de la société l'hermine, le cordon bleu et la croix d'or des seigneurs et des prélats, que les guenilles et les bras nus de la populace.

— Les femmes sont pleines de goût! dit le vieux comte en lui baisant la main. Oui, dans les temps, c'est vous, mesdames, qui avez voulu émigrer les premières.

— Pour fuir le bonnet de la liberté, qui était une mode détestable, dit la dame en minaudant... une coiffure disgracieuse : il y avait bien de quoi nous faire aller au bout du monde!

— Rien n'est plus laid, en effet, que le bonnet de la liberté, dit M. Marchangy. Et encore, dites-moi ce que la liberté a trouvé sous son bonnet? l'échafaud! On le connaissait depuis la montagne où Abraham fit monter son fils pour lui cou-

per la tête. — Le gouvernement de la place publique! renouvelé des Grecs. — La guerre? Elle existe depuis qu'il y a deux hommes sur terre. — Le règne de l'épée? Le monde romain n'a vu que cela... Et c'était là le fond du sac... ou du bonnet phrygien.

— Vous conviendrez, dit M. d'Oberon, que ce qu'on nomme l'ancien régime est encore plus nouveau que cela.

— D'autant mieux, dit miss Julia, qu'il est plus beau... et le beau est toujours jeune, toujours nouveau.

— Oh! notre charmante miss d'Elbe pense très bien, dit M. d'Oberon.

— Comment donc, reprit la belle Anglaise; mais c'est votre famille, monsieur le comte, qui est connue pour très bien penser.

— J'aime à le croire, répondit le vieil émigré. Et si mon neveu, que voici, ajouta-t-il en tournant ses regards dans le fond de l'allée, si mon neveu s'entachait jamais de libéralisme, je le déshériterais.

A ces mots, le comte tendit la main à un jeune homme qui venait le saluer.

Gilberte, toujours arrêtée derrière la charmille, tourna les yeux vers celui qui se présentait... Elle treussa, et le cœur lui battit avec violence en reconnaissant en lui le bel inconnu de la Fontaine des Fades.

Cette vue inattendue éveilla en elle une vive impression de douceur et de crainte, qui pendant quelques instants lui fit oublier tout le reste.

Mais son trouble augmenta lorsqu'elle entendit des personnes présentes nommer le jeune homme Arthur d'Oberon.

C'était à lui qu'elle devait remettre le message de Raoulx... Elle frémit de la faute qu'elle avait été sur le point de commettre en livrant la carte secrète à un étranger, et peut-être à un ennemi! Car, sans avoir une connaissance précise des partis qui divisaient la France, elle jugeait bien, par le peu de mots qu'elle venait d'entendre, que le vieux voyaliste ne pouvait avoir aucune intelligence avec Raoulx et ses compa-

Voir le Republicain du 9 mars au 9 avril.

Cette loi place les écoles primaires sous l'action immédiate de l'administration municipale. Les instituteurs communaux ne doivent relever que du maire ou de l'adjoint chargé de cette partie du service; c'est une garantie d'indépendance qui leur est donnée par loi.

A Lyon, c'est tout le contraire qui se fait: l'enseignement du Peuple est mis en régie. On donne 94,800 fr. au supérieur des frères, 50,000 au citoyen Thiaffait et l'on ne s'en inquiète plus. C'est un embarras de moins!

Après cela vont venir les logements de curés, de vicaires, de police, lesquels sont augmentés de 38,800 fr. (six mois seulement). Vous le voyez, cela ira bon train. En vain, quelques conseillers veulent réclamer. On leur fait tout au plus l'honneur de repousser leurs propositions par un vote.

Salut et fraternité.

UN ANCIEN CONSEILLER MUNICIPAL.

Nous avons publié hier le Manifeste de la presse démocratique, nous donnons aujourd'hui la déclaration de la Montagne:

Aux Electeurs!

Citoyens,

Au moment où le Peuple va déléguer encore sa souveraineté, nommer ses représentants à l'Assemblée législative, nous qui avons eu l'honneur d'être ses représentants à l'Assemblée constituante, nous qui avons vu de près les hommes et les événements, nous lui devons, sinon de le diriger, du moins de l'éclairer autant que possible dans le choix qu'il va faire pour la seconde fois.

Nous ne formerons point de comité électoral; nous ne voulons pas envoyer des listes, imposer des noms. Pleins de respect envers l'initiative des électeurs et la liberté des votes, nous laissons à qui de droit le soin d'être les hommes. Mais nous regardons comme un devoir de conscience et de parti, comme un devoir sacré, indispensable même au salut de la République, de rappeler avec l'expérience et l'autorité des faits les principes qui nous ont servi de règle dans le passé, et qui doivent servir d'épreuve aux autres pour l'avenir.

L'Assemblée constituante a fait son temps. Désormais sa politique et son œuvre appartiennent à l'histoire.

Son œuvre, la Constitution, qui admet la peine de mort et repousse le droit au travail, nous l'acceptons en la jugeant. Nous l'acceptons malgré ses inconséquences et ses imperfections; d'abord, parce qu'elle est le produit du suffrage universel; ensuite, parce qu'elle porte son propre remède en soi, avec le meilleur de ses articles, celui qui en permet la révision.

Sa politique a été illogique comme son œuvre, violente à l'intérieur, faible à l'extérieur et rétrograde partout. Bref, l'Assemblée constituante a fait ce qu'elle a pu; elle a été ce qu'elle devait être: née la première d'un Peuple qui sortait de la royauté, mais qui était encore sous le joug de la misère et de l'ignorance, ces deux dernières tyrannies, elle devait se ressentir de son origine et produire des fruits avortés.

En février, le Peuple a cru aux paroles de ceux qui venaient à lui sous l'habit du berger. Il a pris ces royalistes retournés, ces libéraux émérites, ces survivants de tous les régimes, ces hommes de liège qui remontent toujours sur l'eau; et ils s'est trompé avec une confiance, une élanisme qui l'honorait et qu'expliquent son ivresse du succès, son noviciat politique, et surtout la générosité de son cœur. Mais aujourd'hui l'apprentissage est fait, la leçon reçue et le danger flagrant. C'est au Peuple d'aviser pour la législative; il est temps. Il peut maintenant choisir en connaissance de cause; il sait maintenant à qui il a affaire; il voit quels sont ses amis et ses ennemis.

Dans le bien et le mal qu'a fait la constituante, il peut enfin trier ceux qui ont voté royalement les lois de l'état de siège, de la transportation, du cautionnement, des atouppements, les lois des clubs, des octrois, des onze heures, des six cents mille francs, et les républicains qui ont voté la réduction de l'impôt du sel, de la taxe des lettres, du budget et le préambule de la Constitution. Le Peuple peut donc juger les hommes anciens par leurs votes; il peut juger les hommes nouveaux par le programme que nous avons mis en face de cette Constitution.

Certes, il n'est donné ni à nous, ni à d'autres, c'est-à-dire, à aucune époque, à aucune génération déterminée, de réaliser complètement, absolument les trois grands principes de la Révolution française, Liberté, Egalité, Fraternité. C'est là une formule supérieure, idéale, infinie que chaque époque et chaque génération réalisent de plus en plus, et qui ne sera accomplie entièrement que par la fin des temps et de l'humanité. Mais nous avons conformé de notre mieux notre programme temporaire et borné, à cette règle infinie, éternelle. Ce programme ne contient donc pas toutes les conséquences que la science humaine doit tirer sans cesse de ces trois principes divins; mais il résume toutes celles qu'en vérité nous croyons pos-

gnons, dont le langage était si différent, tandis qu'Arthur d'Oberon, ayant montré dès son arrivée connaître les jeunes sous-officiers de La Rochelle, c'était assurément lui qui concernait le message.

XI.

La chambre d'Arthur.

Arthur d'Oberon, neveu du vieil émigré, ami du capitaine d'Herbier et de l'avocat Marchangy, chevalier servant de la belle Anglaise à qui il venait d'offrir le bras, était en même temps lié au culte du carbonarisme, et se mêlait aux réunions des conjurés dans les souterrains et les bois.

Mais comme il l'avait dit en arrivant, il s'était blâmé bien vite avec les avantages de sa position; car, très jeune encore, il n'avait réellement vécu que depuis les sept années de restauration, qui ne lui laissaient, sans lutte et sans danger, que des privilèges à recueillir. Ainsi, las d'un bonheur trop facile, il était allé chercher dans le sein des associations militantes l'intérêt puissant qui anime les facultés, la passion qui fait vivre.

Opposé en certaines parties au monde où il vivait, il voulait une monarchie aussi grande, aussi forte que par le passé, mais qui, dépouillant les formes surannées dont les anciens nobles revenus au pouvoir l'entouraient, s'appropriât tout ce que le nouveau siècle avait produit d'heureux, de brillant, et fut le règne de la jeune France à laquelle il appartenait. C'était là tout ce qu'il attendait du mouvement révolutionnaire.

Ainsi, à Paris où il vivait loin de son oncle, sa profession de foi libérale avait consisté à déjeuner quelquefois avec les chefs de l'opposition, et à laisser croître ses beaux cheveux bruns à la Benjamin Constant; et encore cette manifestation lui avait été conseillée par son miroir plus que par ses sentiments patriotiques.

CLÉMENT ROBERT.

(La suite à un prochain numéro.)

sibles, c'est-à-dire applicables et praticables aujourd'hui, dans la mesure de notre force et de notre temps.

Ainsi ce programme doit être la jauge de vos candidats; vous pouvez demander à tout homme ancien ou nouveau qui prétendra au suprême honneur, au suprême devoir de vous représenter, s'il accepte ce programme pleinement, franchement, sans restriction, sans arrière-pensée. C'est votre pierre de touche; vous y reconnaîtrez les bons et les mauvais; vous les choisirez et les rejetterez en conséquence; car, si contre tout espoir, nous devons avoir la minorité aux élections, mieux vaut encore devant la grandeur du péril, devant la coalition de tous les privilèges, de toutes les ambitions, de tous les égoïsmes, mieux vaut épurer et serrer les rangs, mieux vaut une minorité plus faible par le nombre, plus forte par le principe; mieux vaut un petit nombre d'hommes convaincus et résolus, qu'une masse coûteuse et flexible; la mathématique des révolutions multiplie vite les vrais forces du droit: les 15 opposants de 1824 ont donné en 6 ans les 221 de 1830.

Faites donc nettement vos conditions. Voici les principales que nous avons extraites de notre programme. Pour nous, il n'y a qu'une politique, la logique, la logique toujours et partout, au dedans comme au dehors, la conclusion directe et générale de la souveraineté du Peuple.

EXTÉRIEUR.

Donc, au dehors, en principe, tout Peuple est libre et souverain. La royauté est un pouvoir de fait, la République un gouvernement de droit. Tout Peuple qui aura besoin de nous, qui nous demandera du secours pour recouvrer sa nationalité et sa souveraineté, doit compter, dans la limite de nos ressources, sur notre appui matériel et moral, sur notre diplomatie et notre armée. Car la raison de la France est la raison du droit; l'armée de la France est l'armée de la liberté. La liberté n'est pas un privilège pour nous; c'est un droit pour tous, et le droit n'a pas de frontière. En vertu du principe de l'unité du droit et de l'unité de l'homme, tous les hommes sont solidaires, citoyens de la grande République humaine et à ce titre, libres, égaux et frères, comme sont les citoyens de la République française.

La France ne peut donc plus ni conquérir ni asservir; elle ne peut non plus assister tranquillement, l'arme au pied, à ce triste spectacle d'esclaves qui se débattent encore dans les traités de 1815. Ses principes, ses promesses, son passé, son avenir, son salut, son honneur l'engagent envers la Pologne, l'Italie, l'Allemagne, la Hongrie, envers tous ceux qui veulent comme elle briser leurs fers. Les rois assiégent, bombardent, égorgent, rançonnent Paris, à Pesth, à Milan, à Vienne, à Varsovie; la République ne peut pas être complice des rois contre les Peuples. Or, c'est commettre un crime que de le laisser faire quand on peut l'empêcher. La monarchie avait dit: Chacun pour soi, et elle est morte; la République, qui est le contraire de la monarchie, doit vivre en disant: Chacun pour tous.

INTÉRIEUR.

Au dedans, même logique. Le Peuple doit être libre et souverain. Or, le Peuple, à cette heure, n'est point, il est vrai, sujet du roi, mais il est encore sujet de l'ignorance et de la misère, ces deux dernières royautés, nous l'avons dit, filles de la première et capables et la ramener. L'homme qui a fait esclave du besoin; l'homme qui ne sait est esclave du Peuple; et l'homme qui ne peut pas même écrire son vote? Qu'est-ce qu'une souveraineté qui ne peut pas même écrire son vote? Qu'est-ce qu'une liberté qui dépend de son pain?

Il faut donc délivrer l'homme de ces deux servitudes; il faut l'arracher à ces deux tyrannies impérieuses qui lui ont fait tourner deux fois déjà le suffrage universel contre lui-même: au 10 décembre et au 25 avril; il faut arracher l'homme matériellement et moralement, d'esprit et de corps; il faut qu'il ne dépende plus désormais que de sa raison et de sa volonté; il faut satisfaire enfin son double besoin de bien-être et de lumière, lui donner la double nourriture, l'homme ne vit pas que de pain, en un mot, l'améliorer et l'éclairer. Comment? Par le travail et l'instruction. Toute la République est là.

TRAVAIL.

Point de liberté, point de souveraineté sans propriété. La propriété est la garantie de l'individu, partant de la famille et de la société. Loin de nier, de détruire la propriété, nous venons l'affirmer et l'affermir en la transformant de privilège en droit, c'est-à-dire en l'étendant, en la rendant accessible à tous, en y intégrant tout le monde. A l'état de droit pour tous, elle est sauvée. Ses défenses exclusives sont celles qui la nient le plus, car ils la nient pour la majorité des citoyens, c'est-à-dire pour deux Français sur trois.

Nous la voulons plus qu'eux, parce que nous la voulons pour tous. Comment? Par le travail. Oui, nous voulons reconnaître à tous le droit à la propriété par le droit au travail. Qu'est-ce que le droit au travail? C'est le droit au crédit. Et qu'est-ce que le droit au crédit? C'est le droit au capital, c'est-à-dire aux moyens, aux instruments de travail.

L'article 15 de la Constitution a promis des institutions de crédit: le crédit, c'est la mise en circulation de la richesse commune, c'est la vie même de l'Etat, et la vie collective ressemble à la vie individuelle. L'Etat doit, comme le cœur envoie le sang aux membres, distribuer le crédit aux citoyens, qui le lui rendent par l'impôt. Il faut donc que l'Etat, suivant l'article 15 de la Constitution, institue, organise le crédit public; il faut que, par un bon système de banques cantonales et départementales, reliées entre elles à une banque nationale, il supplée au crédit privé qui, soit défiance, insuffisance ou malveillance, s'est retiré du corps social et l'a paralysé. Il faut qu'il fasse en grand ce que la Banque de France fait en petit avec un capital restreint, usurier et mal garanti. Il faut qu'il prête au lieu d'emprunter; il faut qu'il prête sur immeuble comme sur meuble, sur valeurs présentes comme sur produits à venir; qu'il soit enfin réel et personnel.

Il faut qu'il force ainsi l'intérêt de l'argent à baisser de plus en plus; il faut qu'il arrache l'agriculture, l'industrie et le commerce à l'exploitation féodale des hommes de banque et de bourse, aux agioteurs et aux usuriers patentes ou marrons; il faut qu'il ramène, qu'il redouble la force, la vie, l'activité de la nation, qu'il fournisse à tous ses membres, à tous les citoyens associés ou isolés le travail, c'est-à-dire, la propriété, c'est-à-dire la liberté.

IMPÔT.

Ces banques, qui feraient es opérations de commandite, d'escompte, de change, d'assurance, etc., permettraient, au moyen de leurs bénéfices légitimes, la réduction successive des impôts; car pour détruire la misère et créer la propriété, il ne suffit pas d'augmenter le travail, il faut encore diminuer l'impôt; l'Etat ne doit pas reprendre d'une main plus qu'il ne donne de l'autre.

Or, à cette heure, il ne donne rien et prend tout. Il importe donc de réformer à fond tout le système d'impôt, et d'après le principe radical de l'égalité. Chaque citoyen doit contribuer aux charges publiques à raison de sa fortune; l'impôt doit donc être proportionnel et progressif. Aujourd'hui il n'est ni l'un ni l'autre, ou plutôt il est l'un et l'autre, mais en sens inverse, c'est-à-dire en raison de la misère et non de la richesse; plus le citoyen est pauvre, plus il paie. Nous n'en citerons qu'un exemple. Le litre de vin qu'achète le pauvre paie six fois l'impôt: l'impôt foncier, l'impôt d'octroi, la patente du marchand en gros, le droit d'accortier, la patente du marchand en détail et le droit de licence.

Le vin du riche, au contraire, récolté ou acheté directement, ne paie que l'impôt foncier et le droit d'octroi. Ainsi, le riche paie deux impôts de boisson, et le pauvre six. Tous les autres impôts sont réglés à peu près avec la même justice; partout le pauvre paie pour le riche, si bien que le pauvre donne par an 400 millions de plus qu'il ne doit, ce qui fait, depuis 51 ans qu'on lui promet l'égalité de l'impôt, une somme de 15 milliards, c'est-à-dire le quart environ de la valeur territoriale de la France, dont le riche profite honnêtement et modérément.

SERVICE MILITAIRE.

L'impôt du sang est aussi injustement réparti que l'impôt de l'argent. Nous voulons le régulariser de même, le rendre plus équitable, et par conséquent plus facile pour tous, en rétablissant l'égalité, en réduisant le nombre des soldats et la durée du service, en organisant la réserve, en économisant ainsi le temps et l'argent des citoyens, en assurant enfin à l'armée la triple garantie du concours, de l'élection et de l'ancienneté pour le service, une caisse pour la retraite, afin que le soldat ne trouve plus l'arbitraire au régiment et la misère après le congé.

INSTRUCTION.

Avec l'affranchissement matériel, l'affranchissement moral. L'homme a droit à l'instruction, comme il a le droit au travail: l'Etat doit donner l'enseignement comme le crédit. Fidèles encore à la tradition de nos pères, nous rendrons à l'instruction publique toute l'importance qui lui sied dans un gouvernement où l'instituteur fait des citoyens. La Convention sentait bien que l'homme ne peut être vraiment libre qu'avec la lumière; elle avait un budget de 600 millions.

Eh bien! sur 600 millions, cette Assemblée de barbares en consacrait 50 à l'instruction publique, c'est-à-dire la douzième partie de son budget; les républicains honnêtes et modérés, sur 1800 millions de budget, en donnent 48 à l'instruction, c'est-à-dire un centième, de sorte que sur six millions d'enfants, 5 millions ne reçoivent aucun enseignement; la moitié des électeurs ne peut ni lire ni écrire son vote, et le bague compte quatre-vingt-dix illettrés sur cent condamnés. La royauté avait intérêt à abrutir comme à affamer le Peuple pour mieux l'asservir; la République, qui a un intérêt tout opposé, doit sortir des errements monarchiques et entrer dans les voies de la Convention; or, pour imiter la Convention, il faudrait, sur un budget de 1800 millions, affecter 150 millions à l'instruction publique.

Avec cette proportion, non-seulement l'Etat pourra donner gratuitement à tous l'éducation primaire et professionnelle, mais encore indemniser les enfants pauvres pour le temps de la leçon. Alors nous aurons détruit l'ignorance comme la misère; nous pourrions nous passer de bourreau, réduire l'armée, l'employer toute au dehors, car il n'y aura plus d'ennemis au dedans; alors le Peuple connaîtra ses droits; et quand il les connaîtra, il les voudra, et quand il les connaîtra, il les aura; il sera vraiment libre et souverain; la révolution sera finie et l'ordre commencera.

ORDRE.

L'ordre n'est point un principe, c'est une conséquence, c'est le résultat des trois principes, liberté, égalité, fraternité. C'est l'harmonie des droits et non leur suppression. L'ordre par la compression et la force, l'ordre qui règne à Varsovie est faux et précaire, il couve sans cesse l'émeute et la révolution. L'ordre véritable et durable n'est possible que par la justice et la satisfaction, il assure le progrès dans la paix. La royauté e- le-même l'avait compris ainsi d'instinct dans sa vieille et incomplète devise. Elle n'a pas dit: Ordre public et liberté, mais liberté, ordre public; c'est-à-dire l'ordre par la liberté.

Les partisans du principe d'autorité du pouvoir fort disent: L'ordre dans la liberté. Nous qui croyons qu'un pouvoir n'est fort que quand il est juste, et qu'il n'est juste que quand il satisfait tous les droits, nous persistons à dire l'ordre par la liberté.

RESUME.

Telles sont les principales conditions que vous retrouverez dans notre programme dont voici d'ailleurs le résumé:

Suffrage universel et direct. Unité de pouvoir, distinction des fonctions. L'exécutif révocable et subordonné au législatif. Point de président. La liberté de la pensée, quel que soit son mode de manifestation, individuel ou collectif, permanent ou périodique, par la parole ou par la presse; liberté entière sans aucune entrave préventive ou fiscale, sans cautionnement, privilèges, censure ou autorisation; liberté absolue sans autre limite que la responsabilité.

Rehaussement des fonctions d'instituteur; émancipation du bas clergé. Application la plus large possible de l'élection et du concours à toutes les fonctions publiques. Réforme du service militaire. Abolition complète de l'impôt qui frappent les objets de consommation de première nécessité, comme le sel et les boissons; révision de l'impôt foncier et des patentes; établissement de l'impôt progressif et proportionnel sur le revenu net, immobilier et mobilier. Remboursement des 45 centimes. Exploitation, par l'Etat, des chemins de fer, mines, canaux, assurances, etc. Réduction des gros traitements, augmentation des petits. Réforme administrative, judiciaire et pénale. Abolition de la contrainte par corps. Abolition de la peine de mort. Amnistie. Encouragement à l'agriculture et à l'industrie. Enfin, droit à l'enseignement et droit au travail par le crédit et l'association.

Voilà ce que nous voulons, ce que le Peuple peut avoir s'il le veut, avec le suffrage universel qu'il a déjà, et sans fusils, sans émeutes, sans secousse, en se barricadant dans la loi, en s'armant de son vote, par la seule force du nombre et de l'union. Il peut, s'il le veut, tirer de l'urne, pacifiquement et progressivement, toutes ces conséquences des trois grands principes de la Révolution, c'est-à-dire le gouvernement de tous par tous et pour tous, la République une et indivisible, démocratique et sociale.

Les citoyens représentants du Peuple formant la réunion de la Montagne.

Astax, Puy-de-Dôme; Théodore Bac, Haute-Vienne; Baune, Loire; Bertholon, Isère; Benoit, Rhône; Bravard-Toussaint, Puy-de-Dôme; Breyman, Haute-Loire; Brives, Herault; Anédée Bruys, Saône-et-Loire; Isidore Buvignier, Meuse; Colès, Haute-Garonne; Cholot, Isère; Clément-Auguste, Isère; Charles Dain, Guadeloupe; Dolbet, Dordogne; James Demonty, Côte-d'Or; Detoars, Tarn-et-Garonne; Deville, Hautes-Pyrénées; Doutre, Rhône; Dubarry, Hautes-Pyrénées; Fargin-Fayolle, Allier; Gambon, Nièvre; Gent, Vaucluse; Germain-Sarrut, Loir-et-Cher; Greppo, Rhône; Joigneaux, Côte-d'Or; Joly, Haute-Garonne; Edmond Joly, Aube; Labrousse, Lot; Lamennais, Seine; Lasteyras, Puy-de-Dôme; Ledru-Rollin, Seine; Pierre Leroux, Seine; Madet, Allier; Méchain, Deux-Sèvres; Martin-Bernard, Loire; Félix Mathe, Allier; Mathieu, Drôme; Menand, Saône-et-Loire; Michot, Loiret; Mie, Dordogne; Morhery, Côtes-du-Nord; Mule, Haute-Garonne; Démosthènes Olivier, Bouches-du-Rhône; Pégot-Ogier, Haute-Garonne; Pelletier, Rhône; Agricola Perdiguier, Seine; Félix Pyat, Cher; Eugène Raspail, Vaucluse; Robert, Yonne; Ronjat, Isère; Scholcher, Martinique; Signard, Haute-Saône; Terrier, Allier; Vignerte, Hautes-Pyrénées.

Les citoyens qui voudront correspondre avec la réunion de la Montagne devront s'adresser au secrétariat de la réunion jusqu'au 16 courant, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 7, et à partir du 16, rue du Hazard-Richelieu, 6.

Persécution contre l'armée.

Les persécution du ministère contre l'armée prennent chaque jour un caractère plus inique et plus révoltant. Nous avons sous les yeux la pièce suivante:

Paris, le 2 avril 1849.

Monsieur le sous-intendant,

J'ai l'honneur de vous informer que, d'après les ordres du général en chef, je viens de prescrire à la gendarmerie d'extraire de la maison de justice militaire et de diriger sous escorte, sur le dépôt des isolés, à Alger, le nommé X..., fusilier d'infanterie de ligne, qui avait été arrêté le 18 mars dernier à cause de ses relations avec la propagande socialiste.

Veuillez lui délivrer une feuille de route à cet effet.
Le général commandant la division militaire.

Nous avons également eu connaissance d'une seconde pièce ordonnant les départs de 13 militaires pour la même destination; il est prescrit à la gendarmerie de les conduire à Toulon isolément et de manière à ce qu'ils ne puissent se rejoindre en route.

Une troisième pièce ordonne le départ pour le dépôt des isolés, à Alger, de 7 canonniers du 6^e d'artillerie, détenus actuellement au fort de Vanves.

Tous ces militaires sont coupables de relations avec la propagande socialiste.

La plus sainte mission de la presse est de défendre les opprimés. Nos frères de l'armée peuvent s'adresser à nous avec confiance. Nous ne cesserons de dénoncer à l'indignation publique les actes odieux par lesquels on voudrait rendre leur droit électoral illusoire, en leur imposant, sous peine de déportation, les opinions jugées légitimes par le gouvernement actuel. (Democratie Pacifique.)

Nouveau démenti donné au journal officiel le *Moniteur*.

Saint-Clar, 30 mars 1849.

Citoyen rédacteur: Sous cette rubrique, *Nouvelle des départements*, le *Moniteur* a publié, il y a quatre jours, au sujet d'un club récemment formé formé à Saint-Clar (Gers), la relation suivante:

« De ce club sortaient chaque soir des rassemblements qui faisaient retentir les rues de clameurs anarchiques. »

Non, le club dont on parle n'a jamais été parmi nous une occasion de désordre; non, il n'est jamais sorti de ce club des rassemblements faisant retentir les rues de clameurs anarchiques, à moins toutefois que le cri de: *Vive la République!* ne soit déjà dans l'opinion de certains, un cri séditieux. Sans discuter la valeur de cette hypothèse, je me borne à vous dire qu'il y a à Saint-Clar de bons et loyaux démocrates profondément dévoués à la République et à l'idée de Février, voulant résolument l'ordre avec la liberté et la liberté avec l'ordre. Au sein de cette population honnête et paisible, autant qu'intelligente, on chercherait vainement des anarchistes et des fauteurs de troubles.

J'attends de votre loyauté, citoyen rédacteur, l'insertion de ma lettre dans un de vos prochains numéros.

Salut et fraternité.

ROMIEZ,

Maire de Saint-Clar.

Le *Peuple Souverain* de Bordeaux publie la lettre suivante:

« Bagne de Rochefort, 25 mars.

« Nous sommes traités beaucoup plus durement que les autres forçats. On ne sait quelles tortures inventent contre nous. Depuis huit jours deux de nos frères sont au cachot. Au moment où je t'écris, on vient chercher Racarie pour l'y conduire. Nous nous attendons à y aller tous. La cause de ces rigueurs, c'est que nous avons écrit aux journaux. Les géoliers et les gardes-chiourmes, aussi bien que le préfet maritime, ont horreur de la publicité. Nous sommes séquestrés, du reste du monde; nos bourreaux, non contents de nous martyriser, veulent étouffer jusqu'à nos plaintes. *** , condamné de juin. »

Evénements de Gènes.

Le *Courier de Marseille* publie une volumineuse correspondance sur la dernière insurrection de Gènes, où nous trouvons les détails suivants:

2 Avril. — Les Gènois n'ont pas voulu reconnaître l'armistice, ni le nouveau roi. Hier, dimanche, ils ont nommé un gouvernement provisoire, soit comité de salut public, avec pleins pouvoirs, composé de Marchio, avocat, Reta, député, et Avezzana, général de la garde nationale.

Le général de division avait promis de faire cause commune avec la garde nationale: celle-ci par mesure de précaution prit pour otage, sa femme et ses enfants qu'on garda au Palais-Ducal. Malgré cela le général et l'intendant se sont enfermés dans le quartier fortifié de Santo Spirito avec la troupe de ligne.

Hier matin une députation de la garde nationale demanda que ce quartier fut évacué par les troupes; sur le refus du général, les hostilités ont de suite commencé.

..... Des barricades ont été construites en un clin d'œil dans toutes les rues. Le tocsin n'a cessé de sonner. La garde nationale s'est emparée de plusieurs pièces de canon. Elle les a transportées sur les hauteurs dont elle s'est rendue maîtresse. Les troupes ont été obligées de parlementer et de capituler; elles ont obtenu de sortir de la ville avec armes et bagages; les carabiniers seulement, dont la résistance avait irrité le Peuple, ont été désarmés et forcés de quitter immédiatement Gènes. Au départ du courrier toutes les boutiques étaient fermées; les barricades n'étaient pas démolies; les postes étaient occupés par la garde nationale. On compte plusieurs morts et blessés de part et d'autre. Quatorze marins d'un bateau à vapeur français, se trouvant en ville au moment de l'insurrection, ont pris les armes avec le Peuple et se sont bravement battus; l'un d'eux a été tué. Les personnes et les propriétés ont été respectées.

3 avril. — La garnison de Gènes était beaucoup plus forte qu'on ne croyait; on l'évalue à près de dix mille hommes. Cinq cents carabiniers ont essayé de résister, mais ils ont bientôt dû se rendre.

Plusieurs carabiniers travestis et mêlés dans la foule, ont été fusillés comme mouchards. Avant le départ du courrier, la lutte était terminée; les autorités ainsi que les troupes ont été renvoyées. On parle de 26 morts du côté de la troupe et de 25 du côté du Peuple. Le colonel des gardes, le cit. Morozzo, a été tué, ainsi que l'adjudant-major de la brigade de Conti.

La ville est occupée militairement par la garde nationale et le Peuple armé; les insurgés se sont conduits avec ordre et sagesse; il n'y a à déplorer aucun acte anarchique. On lit sur les murs de la ville: *Mort aux voleurs!*

Le comité de salut public de Gènes prend le titre de gouvernement provisoire de la Ligurie.

Le gouvernement a publié plusieurs décrets: voici les principaux.

Les délais des protêts des lettres de change ou les actes de dénonciation et de citation sont prorogés de cinq jours, à partir de ce décret, qui porte la date du 2 avril.

Un autre décret défend de tirer des coups de fusil sur la voie publique: La lutte commence à peine, y est-il dit, conservons les cartouches pour la défense de la cause sacrée que nous avons à défendre.

Une proclamation appelle aux armes les Lombards, et les convie à la défense des barricades: Accourez, dit-elle, nous les défendrons contre les traitres à la patrie et contre les Allemands.

Nous complétons les détails des événements de Gènes par l'extrait suivant du *Patriote Savoisien*:

Le 2 avril, la lutte s'est engagée entre le Peuple et la garnison, lutte acharnée et terrible comme la colère du Peuple; la victoire est restée à ce dernier. La troupe a évacué la ville; mille soldats ont fraternisé dès le principe avec le Peuple, et sont restés avec lui. Vieillards, femmes et enfants, tout a pris part au combat d'insurrection. On compte 60 morts de part et d'autre. Le général Morozzo, qui commandait les troupes, a été tué. Les carabiniers ont été désarmés dès le commencement de la lutte. La garde nationale a passé en grande partie du côté du Peuple; l'insurrection, qui, au commencement des hostilités intestines, n'occupait que deux forts, celui de l'Eperon et celui du Bigat, est aujourd'hui maîtresse de tous les forts qui dominent et défendent la ville de Gènes: cette ceinture de fortifications la rend imprenable par terre. Les communications par mer restent libres pour la défense et le ravitaillement. Dès les premiers jours du soulèvement populaire, les nobles et les gros banquiers avaient quitté la ville avec leurs familles.

Plusieurs villes du littoral ont envoyé leur acte d'adhésion au gouvernement provisoire. On annonce aujourd'hui que plusieurs steamers, envoyés par la ville de Livourne, sont entrés au port de Gènes, chargés d'hommes, de munitions de bouche et de guerre. Les Gènois se préparent, assure-t-on, à opposer une vigoureuse résistance à toute attaque extérieure. A l'heure qu'il est, le général La Marmora, envoyé par le gouvernement de Turin pour comprimer le mouvement révolutionnaire de Gènes, doit être arrivé devant cette cité avec un corps de sept mille hommes. Ce matin, la brigade de Savoie est partie de Turin pour se rendre également à Gènes. Pauvre brigade! quel rôle on lui fait jouer! Les uns disent qu'elle se battra, d'autres qu'elle ne se battra pas; ceux qui arguent qu'elle refusera de tirer sur les Gènois donnent pour raison de son refus présumé de bienveillant et amical traitement qu'elle a toujours reçu de la part de Gènes. Cette collision, si elle a lieu, sera à jamais déplorable. On pense généralement que notre malheureuse brigade, si elle commence l'attaque, se fera écraser sous le feu des forts.

Correspondance particulière du *REPUBLICAIN*.

Paris, le 7 avril.

Nous sortons de l'audience de la cour d'assises; elle juge Louis Ménard et Duchesne, le gérant du *Peuple*, pour les feuilletons publiés dans ce journal, sous ce titre: *Prologue d'une Révolution*. Chose inadmissible au sens commun, on demande une condamnation contre le *Peuple*, comme ayant calomnié le gouvernement. Au début de l'affaire, Me Madier-Monjau aîné, a demandé que les prévenus fussent autorisés à fournir la preuve des faits par eux avancés.

L'organe du ministère public, toujours Me Ménard de Franc, a demandé à la cour et a obtenu d'elle un arrêt qui interdit la preuve.

Les juges prétendent que c'est la loi! Qu'est-ce donc que la loi qui jette un accusé dans cette impasse inqualifiable d'être condamné pour avoir affirmé des faits qu'il soutient être vrais, qu'ils s'engage à prouver tels, et dont on ne veut ou dont on ne peut prouver la fausseté?

Les débats continuent et nous ne pourrions que demain vous dire quelques mots de ce débat important.

P. S. — Au moment où nous écrivions ces lignes, on nous assure que le gérant Duchesne a été saisi et mis en arrestation par quatre agents de police, au moment où il sortait pour quelques instants de la salle des assises. Nous avons peine à ajouter foi à ce récit, même quand c'est un Carlier et un Robillot qui trônent à la rue de Jérusalem.

L'arrestation à la cour d'assises d'un prévenu libre encore et poursuivable seulement pour une condamnation de presse antérieure serait un véritable attentat au droit de libre défense des accusés.

— La première division des bourgeois de Londres qui viennent visiter les bourgeois de Paris, est arrivée. Leur première visite a été pour le *lord-maire* de Paris, le citoyen Berger.

— Hier, vers deux heures, un spéculateur qui se trouvait dans un groupe au milieu de la salle de la bourse, est tombé tout-à-coup d'une attaque violente de choléra, et on a été obligé de l'emporter immédiatement à son domicile. Cet événement a produit à la bourse une certaine sensation. A partir de ce moment la bourse est devenue presque déserte. Une partie des spéculateurs se tenaient dehors, sous les colonnades qui entourent le bâtiment.

— Le ministre de l'intérieur a reçu du préfet du Rhône la dépêche télégraphique qui suit:

« Dans un moment critique, vous m'avez appelé pour me confier un poste important et périlleux. Je l'ai accepté par patriotisme, au risque de perdre la vue, comme les médecins m'en ont menacé.

« Après ce qui s'est passé à la Chambre, je vous donne ma démission. »

Le cit. Léon Faucher a répondu qu'il n'acceptait pas cette démission.

Il ne doute pas, dit-il, que l'Assemblée nationale, mieux informée, ne rende bientôt aux préfets du Rhône, du Cher et de la Haute-Garonne, attaqués à la tribune, une pleine et entière justice.

Nous sommes de l'avis du cit. Léon Faucher; nous ne doutons pas que la Chambre, mieux informée, ne rende aux citoyens invalides susnommés pleine et entière justice; seulement ce ne sera pas dans le sens que veut bien l'entendre le ministre de l'intérieur.

— Les légitimistes de la Haute-Saône n'y vont pas de main morte pour les élections. Voici, ni plus ni moins, la liste des candidats que le Comité présente aux citoyens du département pour les représenter à la législative.

1^o De Grammont (l'ex-marquis); — 2^o de St-Mauris (l'ex-comte); — 3^o Four, curé de Jussey; — 4^o de Dal-

massy de Richecourt (l'ex-baron); — 5^o de Rotilly de Villers; — 6^o R. de Lallemand; — 7^o Tugnot de Lannoye.

Nous apprenons d'autres départements que les choix des légitimistes ne sont pas moins audacieux que dans la Haute-Saône.

Heureusement que les aristocrates en seront partout pour leurs frais et que le Peuple saura faire justice de tant de prétentions impudentes.

Assemblée nationale.

Correspondance particulière du *REPUBLICAIN*.

Séance du 7 avril. — Présidence du cit. GRÉVY.

L'Assemblée adopte divers projets de loi d'intérêt local. Le cit. Clément Thomas lit, au nom du comité de la guerre, une pétition du commandant Fourbier, chef de bataillon au 18^e léger, mis en disponibilité par retrait d'emploi.

Au mois de juin, le commandant, laissé seul sur la place des Vosges, presque sans munitions, les soldats avaient épuisé leurs cartouches, n'a dû la vie, ainsi que ses soldats, qu'au dévouement, à la générosité des insurgés; il demande à être traduit devant un conseil de guerre pour se disculper de la grave accusation d'avoir livré ses armes à l'insurrection.

Le comité de la guerre est d'avis que la pétition soit renvoyée au ministre de la guerre.

Le cit. Ambert combat ces conclusions. Il rappelle qu'un décret de 1812, appliqué sur le gouvernement de juillet contre un officier qui s'était rendu aux Arabes lors d'une surprise, a été déclaré inconstitutionnel par la cour de cassation; la cour suprême a cassé un jugement du conseil de guerre qui avait condamné cet officier à mort. Le ministre de la guerre s'est donc trouvé désarmé, et n'a pu prononcer que la mise en disponibilité. Si le commandant Fourbier eût été traduit devant le conseil de guerre, force eût été au conseil de le condamner à mort.

Le cit. Lebreton appuie le renvoi au ministre de la guerre comme mesure d'équité et de justice. Il rappelle les antécédents de cet officier qui, de simple soldat, est arrivé à conquérir la grosse épulette. Un général qui commandait le 24 février a bien été obligé de venir se justifier à cette tribune.

LE CIT. CHANGARNIER. Je rends justice au sentiment qui anime le général Lebreton, mais il faut que le gouvernement puisse compter sur tous les soldats. De ce qu'un homme a bien servi sa patrie pendant un temps, il ne s'ensuit pas qu'on doive lui accorder l'impunité. Le général Lamoricière a fait ce qu'il pouvait en présence de l'impuissance des lois, et je demande à l'Assemblée de passer à l'ordre du jour sur la pétition de ce malheureux homme. (Murmures, réclamations.)

LE CIT. LAMORICIERE. On dit qu'on a arraché légèrement l'honneur à un brave officier. Il ne faut pas laisser de porte ouverte à la faiblesse, car la lâcheté y passera bientôt. Eh bien! le commandant Fourbier n'a pas été malheureux, il a été faible. C'est cette appréciation qui a dicté ma conduite.

Le cit. Lebreton rappelle que le commandant Fourbier a sauvé l'aigle du 1^{er} léger à Waterloo.

Le cit. Passy, ministre des finances, combat le renvoi.

L'Assemblée consultée passe à l'ordre du jour.

L'Assemblée adopte ensuite, par 619 voix contre 6, une demande de crédit pour l'exposition de peinture.

Le cit. Jules Fabre a la parole pour une question au gouvernement à propos d'un article publié hier par le *Moniteur*.

Le cit. Léon Faucher demande que les interpellations n'aient lieu que lundi. (Non! non!)

LE CIT. JULES FAVRE. Je suis à la disposition de l'Assemblée. (Parlez! parlez!)

Le cit. Léon Faucher insiste.

L'Assemblée consultée décide à la presque unanimité que les interpellations auront lieu immédiatement.

LE CIT. JULES FAVRE. L'Assemblée est trop jalouse de ses prérogatives, de son honneur pour qu'elle puisse souffrir qu'il y soit porté atteinte.

Vous vous rappelez qu'à propos d'un crédit demandé pour un supplément de retraites, un représentant vous a signalé des retraites induement données, sous prétexte d'infirmité, à des préfets de la monarchie, qui depuis ont été replacés. Le président du conseil vous a dit lui-même que si les faits étaient tels qu'on la présentait, le ministre mériterait un blâme.

Or, le préfet du Rhône a écrit au ministre de l'intérieur pour lui offrir sa démission à la suite des explications qui avaient été apportées à l'Assemblée, et le ministre de l'intérieur lui a répondu de rester à son poste en ajoutant à cet ordre un ton rogue que vous connaissez, d'une façon insultante pour l'Assemblée.

On dit que la confiance du pays devait venger les fonctionnaires d'outrages immérités. (Mouvement.) Ainsi c'est l'Assemblée nationale que l'on signale comme composée de mauvais citoyens, tandis que l'on élève sur un piédestal les fonctionnaires qu'elle a si énergiquement blâmés.

Des hommes qui ont produit de faux certificats sont déclarés honorables, tandis que les représentants qui ont flétri ces manœuvres sont insultés.

C'est à l'Assemblée souveraine à savoir si elle entend qu'une individualité, quelle qu'elle soit, se pose en face d'elle et entrave l'exécution de ses volontés. (Très bien! très bien! — Applaudissements.)

Ainsi je dois dire que si le gouvernement avait à recevoir des leçons de convenance, ce ne serait pas de l'auteur des circulaires. (Explosion de réclamations et de murmures sur tous les bancs.)

LE CIT. JULES FAVRE. Je demande à l'Assemblée la permission de laisser de côté le fond du débat. (Réclamation.) Une commission de l'Assemblée en est saisie. Jusqu'à ce qu'elle ait fait son rapport, toute décision doit être suspendue. (Bruit.)

La séance continue.

Chronique locale.

Le banquet de Venissieux, que nous avons annoncé, a eu lieu hier. Un grand nombre de citoyens se pressaient dans le local. Les voraces de la Guillotière et les gardes nationaux de St-Symphorien-d'Ozon, s'y sont rendus, drapés en tête; les toasts les plus chaleureux ont été prononcés, et couverts des applaudissements les plus enthousiastes. La police n'y était pas; tout s'est passé admirablement. La plantation de trois arbres de liberté a terminé cette fête de famille. Dans notre prochain numéro, nous donnerons de plus amples détails.

— On nous écrit de Trévoux:

« Nous nous occupons activement des élections. Il y a quelques jours, les démocrates de Trévoux ont nommé quatre délégués pour les représenter au comité central démocratique de l'Ain, qui se réunira, le seize de ce mois, à Pont-d'Ain. »

— Il existe à Lyon un comité électoral très connu de l'autorité et nullement inquiet. Il est vrai que ce comité

soutient la candidature du citoyen Reveil.

— Les enrégés de Lisieux portent le cit. Guizot sur leur liste de candidats. Nous engageons les enrégés de Lyon à porter leurs amis Bugeaud et Radetzki. Nous aimons que l'on ait le courage de son opinion, quelque monstrueuse soit-elle.

— Il existe à Lyon 14 comités électoraux, s'il faut en croire le cit. Galerne, que nous avons tout lieu de croire bien informé. Nous en connaissons quatre qui ont pris pour titre : l'un central démocratique, le troisième du nord, le quatrième napoléonien. Les autres existent peut-être sous les désignations de philippistes, régentistes, henriquinistes, etc., etc. Nous nous demandons si ces vocables plus ou moins ridicules au temps de République démocratique, ainsi que le dit la Constitution, ne sont pas une violation flagrante de l'esprit et de la lettre des lois républicaines : le comité intitulé napoléonien, et les autres de même race ne sont-ils pas des centres de conspirations pour l'empire et la royauté? Loin de nous la pensée de vouloir contraindre MM. les monarchiens à garder le silence et ce secret; il est bon qu'on les connaisse. Mais, puisque la police est si experte en interprétation des lois de la République contre les républicains, ne pourrait-elle également faire preuve de savoir et d'énergie lorsqu'il s'agit des ennemis de la République? Nous engageons les cit. Reveil, Galerne et Vivès à méditer ces simples observations.

— Le Maire de la ville de la Guillotière publie l'avis suivant :

« Il prévient ses administrés que par lettre du 3 de ce mois, le cit. préfet du Rhône lui rappelle qu'un certain nombre de personnes qui s'étaient fait inscrire comme colons pour l'Algérie ont cru, aussitôt leur inscription, pouvoir vendre leur mobilier et se déplacer, comptant sur leur départ prochain. Le nombre des admissions ne pouvant être que très limité, il en est résulté des inconvénients graves pour les personnes qui se sont trouvées ainsi privées de toute ressource.

Pour qu'une erreur si malheureuse ne puisse se renouveler, l'administration invite les personnes qui seraient dans l'intention de partir comme colons, qu'elles soient inscrites ou non, à ne se déplacer et à ne se défaire de leur mobilier, que lorsque leur autorisation de départ leur aura été donnée. »

— C'est le citoyen Sanquin et non le citoyen Souquin qui, au banquet de Brindas, a prononcé le toast à l'Égalité, comme nous l'avions annoncé par erreur.

Théâtre des Celestins.

Au bénéfice de Madame Lefebvre.

Première représentation de 90, 92 et 94, drame.
Première représentation de *Le Jeune Père*, com.-vaud.
Première représentation de *Le Premier coup de Carif*, comédie-vaudeville.
Première représentation de *Roger Bontemps*, vaud.

FAITS DIVERS.

Enfin, le mystère qui semblait depuis le 23 mars couvrir la personne du roi Charles-Albert est dissipé, et nous pouvons aujourd'hui, suivre son itinéraire d'Antibes au Luc, à Montpellier, à Toulouse, à Bayonne, et probablement de là à St-Sébastien, où l'un des bateaux à vapeur anglais qui font le trajet d'Opporto ou de Lisbonne à Southampton, ira le prendre pour le transporter non en Portugal, où nous n'avons jamais pensé que le roi pût se retirer, à Londres ou l'appellent nécessairement les intérêts de son pays. Charles-Albert a dû aller chercher en Espagne le chemin le plus long, pour se rendre en Angleterre, afin d'éviter les embarras des réceptions officielles, auxquelles il n'aurait que bien difficilement pu soustraire à Paris. (Courrier de Marseille.)

— On lit dans la *Démocratie de l'Ouest*.

Les paysans de Morbihan viennent de donner un excellent exemple à tous les paysans de l'ouest de la France : ils ont formé un comité électoral uniquement composé de paysans; à la direction duquel 34 communes ont adhéré. On lit ce qui suit dans leur manifeste :

« La dernière fois, c'est le clergé et la noblesse qui ont tout mené; ils ont nommé des gens riches et peu capables; aussi n'a-t-on rien fait de bon et surtout on n'a pas pris les intérêts des paysans et des ouvriers. »

« Lequel vaut le mieux de celui qui sème le grain ou de celui qui le mange; il faut que les prêtres et les nobles sachent que nous voulons faire nos affaires nous-mêmes. »

Nouvelles étrangères.

Italie.

À la constituante romaine. — Le ministre de la guerre a résumé ainsi les projets militaires du gouvernement romain : « On proclamera que tout citoyen est soldat. De 18 à 39 ans, chacun est obligé au service actif. Celui qui voudra s'en exempter devra payer une amende en sus du prix d'engagement, et faciliter ainsi le remplacement. L'armée est sous les ordres du colonel Mezzacapa, jusqu'à l'arrivée des officiers étrangers. »

« Il a été adressé aux préfets une circulaire pour activer et organiser avec soin la garde nationale mobilisée. Il a été demandé 30,000 fusils en France et 9,600 ailleurs. On espère qu'ils arriveront bientôt. On établit dans ce moment une manufacture pour fabriquer des armes, et l'on cherche à tout disposer pour avoir trois grands magasins militaires à Rome, Bologne et Ancône. On rassemble tous les chevaux que l'on a pu trouver. »

PIÉMONT. — On écrit de Turin à la *Tribune des Peuples* : « Les horreurs commises par nos soldats dans tout le pays entre Novare et Bielle sont incroyables. Les méfaits dont on avait en de vistes préjudices, arrivèrent à leur comble après la défaite du 25. Le

ministre Ladósna a été assailli par cinq soldats sur la route de Novare, à peu de pas de distance du logement du roi, d'où il sortait. C'étaient pourtant les mêmes hommes qui, dans le cours de la campagne précédente, mouraient de faim plutôt que de toucher à la moindre des choses. Cette métamorphose s'explique par la désorganisation que le parti réactionnaire a tant fait pour répandre dans l'armée.

Le roi a tellement été frappé de ce changement que, le soir du 25, il s'arracha son uniforme et le foula aux pieds devant un grand nombre de personnes, les mêmes qui assistèrent à l'acte d'abdication. La facilité avec laquelle le parti obscurantiste a pu réussir n'étonnera personne quant on connaît les paysans du Piémont.

Allemagne.

Les feuilles ministérielles autrichiennes répètent, sans le démentir, le bruit qu'une armée russe se dirige à travers la Gallicie, pour gagner le cœur de la Hongrie. Elles ajoutent que Kossuth aurait envoyé à Ollmutz des propositions de paix. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer ce qu'il y a d'in vraisemblable dans cette dernière nouvelle. La vérité est que le gouvernement autrichien, désespérant de finir heureusement la guerre de Hongrie, et reculant un instant devant la honte ou plutôt devant le danger d'appeler les Russes, a fait offrir à Kossuth la charge de gouverneur de Hongrie, s'il voulait s'engager à faire accepter par la diète de Debreczin la charte octroyée par l'empereur.

L'éclat attaché au nom de Kossuth a séduit jusqu'aux Slaves eux-mêmes, ses plus acharnés ennemis. En Bohême, dans les campagnes comme dans les villes, on vénère le dictateur hongrois. Dans les provinces du Sud, on rencontre sur les routes des cortèges de gens portant le costume magyar, faisant entendre les chants nationaux de la Hongrie, et poussant des *Eljens* et des *Zivios* en l'honneur du dictateur Debreczin.

Pas de nouvelles certaines de Bem. Les journaux de Vienne, qui ont annoncé sa défaite par les Russes, rapportent qu'il avait fait 500 cosaques prisonniers, et ajoutent qu'après les avoir fait exécuter, il se serait crié : « C'est le plus beau jour de ma vie. » On espère, en répandant de pareils bruits, diminuer l'admiration qu'excitent l'énergie et l'action du général polonais dans toutes les provinces de l'Autriche.

Non seulement cinq officiers supérieurs, mais un grand nombre d'étrangers au service de Bem, auraient été pendus par l'ennemi acharné qui n'a épargné que les prisonniers Magyars. Les Russes disent qu'ils veulent en finir d'un seul coup avec les bandes insouffertes de la Transylvanie, de sorte que leurs amis d'Ollmutz regardent la révolution comme terminée dans cette contrée de l'Autriche.

Une lettre de Vienne assure que Bem, après avoir été battu par les Russes, aurait réussi à s'échapper de la Transylvanie et à rentrer en Hongrie. Il serait maintenant à la tête des Hongrois, qui, après avoir franchi la Theiss, ont réuni leurs forces pour débouquer Komorn. L'armée autrichienne, qui assiège cette ville, devait être commandée par Welden. Peut-être la lettre que nous citons confond-elle Bem avec Welter, général autrichien, qui aida Bem à rédiger le plan de campagne, et qui aurait remplacé Dembinski dans le commandement en chef de l'armée hongroise. Lembinski aurait repris les fonctions de chef de l'état-major de l'armée.

Georgey est à la tête du corps qui s'avance sur Pesth. On répand dans cette ville les proclamations du ministre hongrois Madarusz, qui promet aux deux capitales une prompte délivrance.

Les troupes commandées par le ban se concentrent à Pesth. Le 26, cinq batteries et un bataillon de canonniers venant de Vienne sont entrées dans cette ville. On travaillait à abattre les fortifications élevées par Kossuth.

Les journaux autrichiens cherchent à expliquer la marche rétrograde des troupes impériales par le mauvais temps et l'état des routes qui rendent impossible toute expédition militaire.

Les désertions continuent dans l'armée impériale. Dernièrement, un régiment de lanciers autrichiens, portant le nom du prince de Cobourg, mais composé de Polonais de la Gallicie, fut envoyé contre les hussards hongrois. Ceux-ci, au lieu de sonner l'attaque, ont fait jouer l'air national polonais : *La Pologne n'est pas encore perdue!* Le régiment Cobourg passa immédiatement de leur côté.

Toutes les lettres s'accordent à représenter comme très inquiétante la situation de la capitale de la Bohême.

Le *Slovanska Liga*, de Prague, qu'un arrêté du gouverneur de la Bohême a dissoute récemment, et qui s'est constituée en société de lecture pour échapper à cette mesure, vient de nouveau faire acte de vie en adressant à l'empereur une pétition demandant le renvoi du ministre Schwartzberg-Stadion, l'abrogation de toutes les lois palliées par lui, l'octroi du projet de constitution adopté par la Diète, et le retrait de la loi constitutionnelle du 4 mars.

La garnison de Prague est en ce moment deux fois aussi forte que celle de Vienne.

Dans cette dernière ville, la bourse est en baisse de 5 0/0.

La députation de l'Assemblée de Francfort est arrivée à Berlin le 2 avril, à six heures du soir. Elle a été reçue par le magistrat et des députations des deux chambres. Des discours ont été échangés. La députation a été reçue le lendemain à Charlottenbourg. La déclaration faite aux deux chambres par le président du conseil avait permis de prévoir la réponse qui a été faite à la députation. Il est dit dans cette déclaration que le gouvernement continuait à croire que l'accord des gouvernements allemands était nécessaire, mais qu'il ferait tout ce qui serait en son pouvoir pour amener cet accord et pour qu'on atteigne promptement le but vers lequel tous les Allemands tendent depuis si longtemps. La première chambre a exprimé l'espoir que le roi ne se soustraira pas aux espérances de la nation, et prendra dans sa main puissante les destinées de la patrie.

— Struwe et Blinde, escortés par deux officiers et quatre-vingts hommes, ont été transférés le 2, par le chemin de fer de Fribourg à la forteresse de Rastak, où ils étaient détenus avant d'aller à Fribourg pour leur jugement.

VARIÉTÉS.

La frontière des Alpes et les nationalités.

(Premier article.)

Les attaques les plus violentes du parti réactionnaire n'ont point altéré le caractère de cette expédition qui, formée sous l'inspiration du 24 février, au milieu des acclamations de tout un peuple, avait pour but l'annexion de la Savoie à la France, sa mère-patrie.

Ce fait, considéré par les uns comme une agression, par les autres comme une erreur de la liberté, est identique en principe, à la révolution de 1848; et, comme il est impossible d'en chercher la cause ailleurs, c'est dans cette révolution à laquelle tant de gens ferment les yeux, qu'il faut, pour être juste, le condamner ou l'absoudre.

La République proclamée, c'était une révolution dans les idées, et par suite dans les territoires. Car, si la liberté pour l'individu est subordonnée à la question de propriété, pour les nations, elle est subordonnée à la question de limites.

L'Europe, comme on l'a dit, attendait le mot de la France; ce premier mot fut l'abolition de fait et de droit des traités réactionnaires de 1815.

Les rois se turent, et les nations applaudirent. Dix-sept révolutions partielles apprirent au monde, de nouveau et coup sur coup, que la parole de la France, quand elle est un ordre pour les rois, est un enseignement et une sauvegarde pour les Peuples.

Chaque Peuple, membre de la famille humaine, a son génie et sa destinée propre, comme il a son assiette particulière. Par conséquent, chaque Peuple a sa nationalité et sa part au soleil. Là où il y a communauté de langage, similitude physiologique, identité d'origine, là surtout où, indépendamment de ces conditions, il y a unité de pensée, d'intérêt et d'actes, là il y a un Peuple.

Unité dans le but, unité dans les moyens. Telles sont les bases de la nationalité. — Gouvernement, état, délimitation de territoire, tout cela fait en dehors des conditions d'unité, peut bien avoir une force positive, une durée violente et tyrannique, mais est irrévocablement destiné à périr du jour où la liberté réclamera contre cette fiction.

Que veut la France? Sa place dans le monde. Que demandent l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, la Pologne, toutes les nations sans patrie, ou morcelées en gouvernements hétérogènes, et d'intérêts opposés. Ce qu'elles demandent? c'est le foyer de la vie nationale; cette unité que n'ont pu donner à la France, ni la dictature de Richelieu, ni l'absolutisme de Louis XIV, et dont l'Assemblée nationale l'a dotée par un décret. Unité qui, grandissant dans sa sphère, n'établira un jour entre les peuples d'autres limites que leurs principes. C'est cette unité, dont la France républicaine a fait admirer la force au monde entier, qui réveille chez les populations éparses le sentiment de leur nationalité perdue ou à naître, et les fait aspirer à la réunion du patrimoine de leur famille, déchiré par le fer et fractionné par l'ambition des rois.

Les hommes qui tentèrent, il y a une année, de réunir à la France, dans un embrassement fraternel, la Belgique et la Savoie, les Alpes et le Rhin, obéissaient à ce principe. Ils y obéirent spontanément, librement.

Enfants de la France, ils allèrent redemander à la langue, aux mœurs, aux traditions, aux intérêts moraux et matériels de leur pays natal, ce démembrement de territoire qu'on appelle encore la France du dehors.

La Savoie, échelonnée sur un versant des Alpes, tourne le dos à l'Italie. Elle n'a qu'une seule pente, qu'une seule issue pour le flot de sa population et de ses rivières, la France. Redresser cette pente, fermer cette issue, c'est ce que des traités ont voulu faire, et si cela eût été possible physiquement, ils eussent fait de la Savoie, entourée de toute part, un tombeau. Mais, limite imaginaire, un trait de plume jeté au hasard sur la carte ne sépare point deux peuples unis par la nature des lieux et plus encore par leur intime nature.

En dépit des conventions humaines et malgré la domination d'un génie étranger, la Savoie est restée française. Son génie original a persévéré avec la providence des lieux, avec ses affinités naturelles, avec ses relations journalières, inaltérable, immobile comme ses montagnes, et tourné comme elles vers l'horizon riant de la France.

Dieu a donné aux populations comme aux flots de la mer, un lit et des limites éternelles pour les contenir. Les réformer sur un autre plan, c'est vouloir réformer Dieu; c'est folie. Un roi a pu s'écrier, dans son orgueil : Plus de Pyrénées; mais la toute-puissance de ce roi, vainqueur de l'Europe, n'a pu abaisser ces cimes superbes au niveau de ses pieds, et nos Alpes, prodigieux remparts, n'ont point non plus fléchi sous les pas des nombreux conquérants.

Ce que Dieu a fait pour être immuable restera immuable éternellement en dépit du temps et des hommes.

(La suite à demain.)

Le Gérant, BUREL.

Lyon. Impr. de Rodanet et comp., rue de l'Archevêché, 3.

MALADIES SECRÈTES

PHARMACIE DE PH. QUET,

Rue de la Préfecture, 5, à Lyon.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis, etc.

Dépôt des capsules au BAUME DE COPAHU PUR, sans odeur ni saveur, contre les écoulements anciens ou récents.

INJECTION ASTRINGENTE d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

SUSPENSIF ELASTIQUE indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et radicale des maladies secrètes et de la peau, Vices du sang, Dartres, Gales, Boutons, etc. etc., par l'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE D'AMÉRIQUE, remède entièrement végétal.

Prix : 5 francs le flacon.

INJECTIONS INFALLIBLES.

Extraits du Traité de Thérapeutique du D. LUPPI, Pour guérir en trois ou quatre jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés.

prix : 3 fr.

Chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc, à Lyon.

